

COMPTE RENDU COMITE DE PRET DE TRANSITION du 17/02/2012

Etaient présents:

Membres du Comité :

- Livia ABATUCI de la Jeune Chambre Economique ;
- Patrice FLAMBARD du Conseil Régional ;
- Henri HILLION de la CGPME ;
- Viviane JEAN-PHILIPPE de la CCIM ;
- Mylène LERIGAB de l'AFD ;
- Christian RAUMEL de la SAGIPAR ;
- René RENARD de l'association EGEE
- Syndra SAINT-AIMEE du Conseil Régional.

Personnel Martinique Initiative :

- Jean-Luc BOCLE de Martinique Initiative ;
- Valérie CLAIRICIA de Martinique Initiative ;
- Laurent LAFONTAINE de Martinique Initiative.

Six demandes de financement et une demande diverses ont été examinées:

D) AMORY PNEUX, représentée par Monsieur AMORY Stéphane (gérant) et Mr MELOIS Michael (expert-comptable).

Activité : Vente de pneus, maintenance générale automobile.

Montant sollicité : 50 000 € **Différé sollicité :** 6 mois

Durée sollicitée : 78 mois

Objet du prêt : Rachat du stock de la holding.

Points débattus :

- Recevabilité de la demande,
- Ecoulement du stock,
- Lien entre les deux structures (pneus et mécanique).

Décision prise: Avis favorable (5 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention) pour un prêt de 50 000 € remboursable en 36 échéances de 1388.89 € (hors frais de prélèvement).

Conditions suspensives :

- Boucler le plan de financement ;

Cette décision a été motivée comme suit :

- Le BFR dégagé par l'activité est très important ;
- Un gros volume de stock est nécessaire.

II) AMORY MECANIQUE, représentée par Monsieur AMORY Stéphane (gérant) et Mr MELOIS Michael (expert-comptable).

Activité : Réparation automobile, mécanique générale, maintenance et diagnostic électronique.

Montant sollicité : 33 625 €

Différé sollicité : 6 mois

Durée sollicitée : 52 mois

Objet du prêt : Consolidation de trésorerie.

Points débattus :

- Recevabilité de la demande,
- Evaluation du besoin.

Décision prise: avis défavorable (5 voix contre, 0 voix pour et 1 abstention).

Cette décision a été motivée comme suit :

- Le Comité a estimé que le prêt de transition s'avère être une solution inadaptée aux besoins de l'entreprise. L'exploitation courante de l'activité devrait permettre, à terme, à l'entreprise de dégager la trésorerie nécessaire au règlement de ses dettes.

III) CYRIAK PIZZA, représentée par Monsieur NUBUL Gratian (chef d'entreprise) et Madame NUBUL Gladys.

Activité : Pizzeria, fast food, point chaud.

Montant sollicité : 13 716 €

Différé sollicité : 4 mois.

Objet du prêt : Investissement et BFR.

Points débattus :

- Participation de la Sécurité Sociale dans le financement du projet.

Décision prise: avis favorable à l'unanimité pour un prêt de 13 716 € remboursables avec un différé de 2 mois en 34 échéances de 403.42 € (hors frais de prélèvement).

Conditions suspensives :

- Boucler le plan de financement ;
- Participer à la formation qualité dispensées par Martinique Initiative.

Cette décision a été motivée comme suit :

- Le prêt leur permettra la mise aux normes de l'établissement.

IV) POLE CARAIBES, représentée par Monsieur CORONADO Pierre (gérant) et Monsieur LEFEBVRE Paul.

Activité : Gros œuvre, construction, rénovation...

Montant sollicité : 55 000 €

Différé sollicité : 4 mois.

Objet du prêt : Investissements et financement du BFR

Points débattus :

- Utilisation du montant sollicité,
- Besoin exprimé.

Décision prise: Ajournement à l'unanimité.

Cette décision a été motivée comme suit :

- Il sera demandé au chef d'entreprise de fournir un bilan et un compte de résultat certifiés pour l'exercice 2011 ainsi que le justificatif d'accord de la banque pour l'octroi d'un crédit pour le bouclage du plan de financement.

V) FRAIS DOM, représentée par Monsieur HOLDERER Christophe (gérant).

Activité : Restaurant "Havana café".

Montant sollicité : 14 000 €

Différé sollicité : 6 mois.

Durée sollicitée : 60 mois

Objet du prêt : Investissement.

Points débattus :

- Autorisation pour effectuer les travaux,
- Position de la banque.

Décision prise: avis favorable à l'unanimité pour un prêt de 14 000 € remboursable avec un différé de 2 mois en 22 échéances de 636.37 € (hors frais de prélèvement).

Conditions suspensives :

- Boucler le plan de financement.

Cette décision a été motivée comme suit :

- Le prêt permettra à l'entreprise de poursuivre son développement.
- L'entreprise devrait pourvoir honorer ses échéances de remboursement.

VI) EAU DE TIARE (non représentée),

Ce dossier a été ajourné le 13 Janvier 2012. Il a été demandé à Mme Guevara de présenter le projet dans sa globalité afin de permettre au Comité de mesurer au mieux la faisabilité économique du projet. Une note explicative fait ainsi apparaître l'ensemble des investissements réalisés et les éléments démontrant la rentabilité économique du projet.

Activité : Institut de beauté.

Montant sollicité : 50 000 €

Différé sollicité : 3 mois.

Durée sollicitée : 84 mois.

Objet du prêt : Agencement et aménagement du nouveau local.

Points débattus :

- Emplacement du local ;
- Position de la SAGIPAR (co-financeur).

Décision prise: Avis favorable à l'unanimité pour un prêt de 50 000€ remboursables avec un différé de 3 mois et en 60 échéances de 833.34€ (hors frais de prélèvement).

Conditions suspensives :

- Boucler le plan de financement.

Cette décision a été motivée comme suit :

- Aux vues des éléments présentés, le Comité a estimé que le projet global devrait être économiquement viable et que l'entreprise devrait pouvoir honorer ses échéances de remboursement.

Le représentant de Martinique Initiative